NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/618
28 mai 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 27 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, une communication datée du 22 mai 1999 que j'ai reçue du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (voir annexe). Le rapport joint, qui porte sur la situation au Kosovo, est présenté conformément aux résolutions 1160 (1998) du 31 mars 1998 et 1203 (1998) du 24 octobre 1998 du Conseil de sécurité ainsi qu'au souhait de celui-ci d'être informé de la situation au Kosovo.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Lettre datée du 22 mai 1999, adressée au Secrétaire général par le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

[Original : anglais]

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 16 février 1999 concernant les contributions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) aux rapports sur la situation au Kosovo, conformément aux dispositions des résolutions 1160 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité.

Je vous fais tenir ci-joint le rapport portant sur la période de la mi-avril à la mi-mai 1999 concernant la situation au Kosovo, et sur les activités de l'OSCE. Veuillez noter que, depuis le retrait temporaire de la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo, il n'a pas été possible de vérifier la coopération et le respect des accords à l'intérieur du Kosovo. Le rapport ne comporte donc pas de chapitre distinct sur ces questions.

(Signé) Knut VOLLEBAEK

PIÈCE JOINTE

Rapport mensuel sur la situation au Kosovo, présenté conformément aux demandes énoncées dans les résolutions 1160 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité

Mi-avril 1999 — mi-mai 1999

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I.	LA SITUATION GÉNÉRALE	4
	Situation sécuritaire	4
	Situation politique	6
	Situation humanitaire	7
	Droits de l'homme	8
	Risques de débordement du conflit du Kosovo	8
II.	ACTIVITÉS DE L'OSCE	11
	Activités du Président en exercice et du Conseil permanent	11
	Opérations de la Mission de vérification au Kosovo	12

Les informations sur la situation au Kosovo contenues dans le présent rapport ont été reçues de diverses sources à l'intérieur du Kosovo, notamment les contacts de la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo, les médias et d'autres organisations s'intéressant à l'évolution de la situation dans la province. Elles n'ont été ni confirmées ni vérifiées par la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo.

I. LA SITUATION GÉNÉRALE

La Mission de vérification au Kosovo a poursuivi ses opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie. Le quartier général de la Mission à Skopje comporte des services de gestion et d'administration et des éléments du Centre régional; les équipes spéciales de la Mission en Albanie et en Macédoine ont continué d'aider le HCR à s'occuper des réfugiés qui affluent du Kosovo.

Le courant de réfugiés du Kosovo est resté relativement constant. Les camps de réfugiés et les structures administratives associées continuent d'être surchargés, mais la gestion des installations s'améliore. Le bouclage de la frontière macédonienne au début mai, que les autorités macédoniennes ont qualifié de mesure temporaire, est un fait préoccupant. À la suite de cette décision, l'afflux de réfugiés albanais du Kosovo a fortement diminué, bien que la frontière ait été par la suite rouverte.

Le commandement suprême de l'armée yougoslave a annoncé un retrait partiel de ses forces du Kosovo le 10 mai. Le chef du soi-disant "gouvernement provisoire" albanais du Kosovo et chef de la délégation albanaise du Kosovo à Rambouillet, Hasim Thaci, a dit à la presse kosovare, le 11 mai, qu'il s'agissait là d'une tromperie, et que les forces serbes ne faisaient que se regrouper pour éviter les frappes aériennes de l'OTAN. En outre, selon des sources de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), les combats se poursuivraient, en particulier près des villes de Junik et de Djakovica, dans le sud-ouest de la province près de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie/Kosovo et l'Albanie. Cette région est restée au coeur des combats tout au long du mois de mai, après que l'ALK eut déclaré souhaiter maintenir un couloir de réapprovisionnement entre l'Albanie et le Kosovo.

La position du Président Milosevic reste incontestée. Vuk Draskovic a été relevé de ses fonctions de Vice-Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie après avoir déclaré à la presse le 27 avril que l'état de guerre convenait fort bien à "d'aucuns dans le pays" qui aimeraient voir cette situation devenir permanente. Les dirigeants du Parti radical serbe ont déclaré le 27 avril que les autorités prendraient rapidement des mesures contre ce qu'ils appelaient les quelques rares "partisans de l'agression de l'OTAN" dans le pays.

Situation sécuritaire

Au début de la période considérée, des sources de l'ALK ont laissé entendre que les forces de sécurité serbes dispersaient leurs effectifs et matériels au sol, ce qui leur permettait d'éviter les frappes aériennes de l'OTAN à l'intérieur du Kosovo. Cette dispersion, qui éloignait les forces serbes des

casernes, dont un grand nombre avaient probablement été détruites, semble avoir été facilitée par l'expulsion forcée de la population albanaise du Kosovo de ses maisons, celles-ci ayant été par la suite occupées par les forces de sécurité serbes.

Le 20 avril, d'après des articles de presse, plusieurs centaines de soldats de la République fédérale de Yougoslavie auraient pénétré dans trois villages à l'intérieur du Monténégro près du Kosovo et ouvert le feu sur des réfugiés albanais du Kosovo qui y avaient cherché refuge, ce qui a incité les autres à s'enfuir. D'après le Vice-Premier Ministre monténégrin, Dragisa Burzan, au moins six personnes auraient été tuées. Selon Burzan, un crime avait été commis dans le village, qu'on ne pouvait pas qualifier d'opération militaire, car il y avait des femmes parmi les morts. Il a insisté pour que l'armée yougoslave remette les auteurs de ces "meurtres" aux autorités civiles.

L'agence de presse Kosova Press, qu'on sait proche de l'ALK, a signalé des combats le 22 avril dans la région de Kosare, près de la frontière albanaise. Ceci faisait suite à des déclarations de l'ALK selon lesquelles cette dernière avait saisi le contrôle d'une zone frontalière reliant les villages de Junik, Kosare, Botusa et Bolic. Il s'agit d'une région frontalière située entre les villes kosovares de Decani et de Djakovica dans le sud-ouest du Kosovo, et Junik, qui est depuis longtemps l'un des symboles du nationalisme albanais kosovar, s'est trouvée sous une pression intense. Les combats dans cette région se sont poursuivis tout au long de la période considérée et ont été confirmés par des informations données par des sources de l'armée yougoslave aux médias de Belgrade.

De nouvelles zones de conflit sont apparues entre les forces de sécurité serbes et l'ALK, notamment la région de Gnjilanc à l'est de Pristina qui, avant les frappes aériennes de l'OTAN, n'avait pas été touchée par le conflit. Ailleurs, d'après des sources albanaises en ex-République yougoslave de Macédoine, les combats se sont étendus à des zones plus centrales comme la région entre Prizren et Suva Reka, et Lipjan et Urosevac.

Le "gouvernement provisoire" albanais du Kosovo aurait publié un décret portant formation d'une garde nationale. La publication de ce décret est survenue au moment où des changements essentiels semblent s'être produits à l'intérieur de l'état-major de l'ALK. Selon des sources de l'ALK, Suleiman Selima, ancien chef d'état-major de l'ALK, aurait été nommé commandant de la garde nationale. Entre-temps, Agim Ceku, ancien officier de l'armée croate, aurait été nommé commandant de l'ALK.

Le 4 mai, la télévision d'État albanaise a annoncé que les forces de sécurité serbes avaient commencé à arrêter des dirigeants d'ONG albanaises du Kosovo, notamment Flora Provina, militante des droits de l'homme. Le reportage télévisé était fondé sur des informations venant d'une source fiable à Pristina. La même source a également avancé qu'Albin Kurti avait été arrêté. Il s'agit d'un ancien dirigeant des étudiants albanais kosovars, devenu récemment l'assistant et le conseiller d'Adem Demaci. Ce dernier, qui était auparavant le représentant politique de l'ALK, aurait été arrêté lui aussi puis libéré à Pristina quelques jours plus tard.

Situation politique

À Belgrade, le dirigeant kosovar Ibrahim Rugova a rencontré à plusieurs reprises le Président Milosevic et d'autres dirigeants serbes. L'un de ses proches collaborateurs a déclaré que Rugova se trouvait en République fédérale de Yougoslavie contre son gré et que sa famille et lui-même étaient pratiquement en résidence surveillée à Pristina. Les critiques dirigées contre lui par des éléments très divers de l'éventail politique des Albanais du Kosovo sont devenues plus virulentes. De façon inattendue, les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont autorisé Rugova à quitter le pays pour se rendre en Italie. Selon les spéculations de certains, les autorités pensent qu'il reviendra en Yougoslavie, parce qu'il craindrait de compromettre sa carrière politique en restant absent.

Pehmi Agani, un délégué des Albanais du Kosovo à Rambouillet et à Paris, a cherché à quitter la République fédérale de Yougoslavie pour se rendre dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, mais il n'a pas pu le faire parce que la frontière macédonienne était fermée. Revenant à Pristina, il a, semble-t-il, été arrêté par la police et tué. Les détails de cet incident ne sont toujours pas connus.

Pour la première fois, semble-t-il, un agent de l'État yougoslave a critiqué les tactiques des autorités militaires yougoslaves : le 11 mai, le maire de la vielle serbe de Cacak, Velimir Ilic, a accusé ces autorités de mettre en danger la population locale en installant des soldats et des véhicules militaires dans des locaux civils ou à proximité. Il a fait ces remarques après une attaque aérienne lancée par l'OTAN le 10 mai qui a fait quatre morts et 13 blessés parmi les civils.

Dans la soirée du 7 mai, l'OTAN a bombardé par erreur l'ambassade de Chine à Belgrade; trois missiles l'ont touchée, faisant quatre morts et 26 blessés. Le Gouvernement yougoslave a déclaré que "la République fédérale de Yougoslavie compte que le Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi d'ailleurs que l'ensemble de la communauté internationale condamneront sévèrement cet acte barbare et exigeront que ceux qui l'ont ordonné soient châtiés comme il convient.

L'ancien Envoyé des Nations Unies en Yougoslavie, Yasushi Akashi, a déclaré le 10 mai qu'il s'était entretenu avec le Président Milosevic à Belgrade de la structure d'une présence de la communauté internationale au Kosovo, constituée d'une composante civile et d'un élément de sécurité; Milosevic voulait que ces forces de paix soient placées sous les auspices de l'ONU et que leurs membres ne soient armés que d'armes individuelles leur servant uniquement à se défendre; à son avis, cette éventuelle mission devait avoir des effectifs analogues à ceux de la mission de vérification de l'OSCE. Selon les médias de Belgrade, Akashi se trouvait à Belgrade en visite privée.

Le Gouvernement monténégrin a continué à défier Belgrade. Des membres du Gouvernement ont déclaré que le Monténégro n'accepterait pas la décision de Belgrade concernant l'état de guerre et l'adoption d'une procédure pénale sommaire. Le Président Milo Djukanovic a envoyé un message public aux citoyens de la République fédérale de Yougoslavie le 27 avril, "journée de la nation",

lançant un certain nombre d'accusations contre les autorités fédérales. Djukanovic a affirmé que le problème du Kosovo avait mis en question l'existence même de la République fédérale de Yougoslavie vu "l'incompétence" des autorités de ce pays, incapables de régler le problème. Toutefois, le Président du Monténégro a exigé de nouveau que l'OTAN mette fin à sa politique "arrogante" de frappes aériennes contre la République fédérale de Yougoslavie.

Situation humanitaire

Ex-République yougoslave de Macédoine : Les réfugiés du Kosovo, qui pénètrent dans le pays en traversant la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, constituent une lourde charge étant donné les ressources déjà surutilisées des camps de réfugiés. Un nouveau camp installé à Cegrane, au sud-ouest de Skopje, s'est rempli en quelques jours et le nombre des réfugiés qui y sont abrités dépasse maintenant les chiffres pour lesquels il avait été prévu. Le 5 mai, les autorités macédoniennes ont décidé de fermer la frontière avec le Kosovo vu le nombre de réfugiés pénétrant dans le pays. Un millier de réfugiés albanais du Kosovo ont dû quitter la zone frontalière et repartis en direction de Pristina. À la suite de négociations entre le HCR et les autorités macédoniennes, celles-ci ont accepté de rouvrir la frontière le 6 mai. Le HCR a cherché à profiter de cette interruption pour dresser rapidement d'autres tentes dans le camp de transit de Blace, en prévision d'un nouvel afflux de réfugiés. Dans la nuit du 8 au 9 mai, 68 Albanais du Kosovo ont traversé la frontière en passant par les montagnes dans la région de Jazince (qui n'est pas un point de passage officiel). Les réfugiés pénétrant en Macédoine à partir du Kosovo continuent à être relativement peu nombreux, encore qu'un millier environ aient pénétré dans le pays le 16 mai. L'OSCE estime qu'il y a environ 232 000 réfugiés du Kosovo en territoire macédonien.

Albanie : Le 18 avril, le Gouvernement albanais, en collaboration avec l'OTAN et d'autres partenaires internationaux, a arrêté des plans en vue de transporter dans le nord du pays un grand nombre des réfugiés se trouvant à Kukes. Avant la crise, la population de cette ville était d'environ 23 000; il y a actuellement 130 000 personnes dans la région qui se trouvent dans neuf camps de réfugiés ou qui sont hébergées par des familles hôtes. Des dizaines de milliers de réfugiés devaient être transportés par hélicoptère et par camion dans quatre grands centres d'accueil situés dans d'autres région. Le 19 avril, toutefois, les plans ont été modifiés : les réfugiés devaient être emmenés, selon un rythme relativement plus lent, dans des camps prévus précédemment, qui étaient presque terminés. On espérait que, de cette façon, les réfugiés seraient mieux installés et que l'on aurait davantage de temps pour préparer d'autres sites. L'Antenne de l'OSCE en Albanie a signalé le 26 avril que, comme il n'y avait pas eu d'afflux majeur de réfugiés en Albanie, il avait été possible de réduire le nombre de personnes dans la région de Kukes en transportant des réfugiés dans d'autres parties du pays. Cela dit, beaucoup des réfugiés demeurent très peu désireux de partir de Kukes. Selon les estimations de l'OSCE, il y a environ 441 000 réfugiés du Kosovo dans le pays.

Des plans visant à transférer des réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine vers l'Albanie ont commencé à être appliqués mais sans grand succès. Le 9 avril, 14 réfugiés seulement dans les camps de Macédoine se sont portés

volontaires pour être transférés en Albanie. Ce nombre a depuis lors augmenté, mais pas de façon sensible.

Droits de l'homme

La Division des droits de l'homme de la Mission a emporté du Kosovo la majeure partie de ses dossiers et a détruit le reste. L'indexage et l'analyse des informations contenues dans les dossiers sont en cours. La Division a poursuivi ses travaux depuis le retrait de la Mission le 20 mars 1999; dans le cadre de plus de 1 200 entretiens avec des réfugiés en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, elle a rassemblé d'autres informations sur les droits de l'homme et la Mission publiera un rapport détaillé à la fin du mois de juillet. Un autre rapport paraîtra au mois d'octobre.

Risques de débordement du conflit du Kosovo

L'Antenne de l'OSCE en Albanie, la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje et les Missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et en Croatie ont continué à suivre de près les risques de débordement du conflit.

La crise du Kosovo a eu un effet direct sur la situation en Bosnie-Herzégovine. La Mission de l'OSCE a évacué ses bureaux en Republika Srpska en raison de la situation politique tendue. Plusieurs événements — la destitution du Président Poplasen, la sentence arbitraire sur Brcko et la campagne de bombardement de l'OTAN — ont entraîné une détérioration de la sécurité dans l'entité. La situation s'est améliorée quelque peu ces derniers temps et la Mission a rouvert certains de ses bureaux. Elle pense que la sécurité restera stable tant qu'il n'y aura pas de modifications majeures de la stratégie utilisée par l'OTAN contre la Yougoslavie. Le lancement d'une opération terrestre provoquerait une grave instabilité dans la Republika Srpska. L'économie de l'entité, déjà fragile et étroitement liée à celle de la Serbie, reste paralysée par la situation en République fédérale de Yougoslavie depuis le début de la campagne aérienne de l'OTAN.

Selon le Ministère albanais des affaires locales, plus de 450 000 réfugiés ont pénétré en Albanie depuis le début de la crise. Pendant la deuxième moitié d'avril, il en est entré environ 4 000 par jour. Toutefois, le nombre de réfugiés passant par les différents postes frontière a varié pendant la période considérée, en particulier depuis le 17/18 avril, date de la rupture des relations avec la République fédérale de Yougoslavie et de l'intensification des opérations militaires à la frontière.

Le nombre des réfugiés qui restent dans la préfecture de Kukes demeure préoccupant étant donné la multiplication des incidents frontaliers dans le nord, les difficultés de distribution de l'aide et la nécessité de faire de la place en prévision de nouveaux arrivés. Ailleurs dans le pays, la situation semble plus ou moins maîtrisée, encore que les conditions de vie, en particulier la situation sanitaire, varient considérablement d'un camp à l'autre. La force humanitaire avancée de l'OTAN est devenue officiellement opérationnelle le 24 avril; pour le moment, elle s'occupe essentiellement de transport et de logistique, en attendant l'arrivée des effectifs complémentaires. Des emplacements ont été choisis dans diverses régions du pays en vue de

l'installation de camps permettant d'abriter dans des tentes un maximum de 50 000 réfugiés.

Le Premier Ministre albanais, M. Pandeli Majko, a réaffirmé que son gouvernement était déterminé à accueillir tous les réfugiés en Albanie et a déclaré qu'il pensait que leur nombre atteindrait bientôt 500 000. Selon les estimations du Ministère des finances albanais, le coût, représentant uniquement les pertes de revenu et l'affectation de crédits normalement prévus pour financer des dépenses inscrites au budget ordinaire, sera de l'ordre de 220 millions de dollars d'ici la fin de 1999, pour 400 000 réfugiés accueillis. Toutes les dépenses au titre du budget ordinaire ont été réduites de 70 %. Le Gouvernement s'est déclaré satisfait de la part attribuée à l'Albanie de l'aide financière internationale accordée à la région, mais des responsables ont indiqué qu'un appui supplémentaire, d'ordre budgétaire et autre, sera requis.

La sécurité dans les camps s'est en général détériorée pendant la période considérée; le nombre des cas signalés de vols, de pillage et autres formes d'extorsion et d'enlèvements dans les camps de réfugiés a augmenté, de même que les activités de racolage aux fins de prostitution. Les demandes de personnel supplémentaire émanant de nombreux chefs de police sont restées sans effet. L'Antenne de l'OSCE et les équipes de sécurité de la Mission de vérification ont continué à suivre la situation et ont porté ces incidents à l'attention des autorités locales et centrales.

La situation le long de la frontière avec la République fédérale de la Yougoslavie, au nord-est, dans les districts de Has et de Tropoje, a été caractérisée par des tirs périodiques de mortier et d'armes légères à des points de passage frontaliers isolés d'Albanie ou à proximité. Les tirs étaient souvent suivis d'incursions de faible ampleur de troupes de la République fédérale de Yougoslavie en territoire albanais, au cours desquelles des postes frontière albanais ont été endommagés ou détruits et des mines ont été posées le long de la frontière ou juste à l'intérieur du territoire albanais. Ces actes s'inscrivaient dans le contexte d'engagements continus entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ALK, en particulier dans la région de Koshare du côté yougoslave de la frontière, et de frappes aériennes régulières de l'OTAN dans les mêmes zones. L'incident le plus grave a eu lieu le 1er mai 1999 lorsque le village de Gurpali, à 200 mètres à l'intérieur du territoire albanais, a été attaqué par des troupes de la République fédérale de Yougoslavie pendant la nuit et plusieurs maisons ont été incendiées.

La présence de combattants de l'Armée de libération du Kosovo a été constante au nord de l'Albanie pendant la période considérée; des combattants morts ou blessés de l'ALK ont été régulièrement transportés, en traversant la frontière, à l'hôpital de Bajram Curri puis évacués à Tirana par des hélicoptères de l'armée albanaise.

L'Albanie s'aligne étroitement sur l'OTAN au sujet du conflit au Kosovo, comme le souligne une série de visites officielles et de déclarations faites par des hauts fonctionnaires représentant le Gouvernement albanais. S'adressant à une réunion des partenaires de la Coalition socialiste au pouvoir, le 24 avril, le Premier Ministre, M. Majko, a dit que l'Albanie avait à ses côtés "les groupes de pression internationaux les plus puissants", qu'elle serait bientôt

membre de l'OTAN et de l'OMC, qu'elle allait conclure un accord d'association avec l'Union européenne et que sa dette extérieure avait été soit gelée soit annulée.

S'agissant du Kosovo, le Président albanais, M. Meidani, a affirmé dans diverses déclarations, y compris son discours à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, que la province devrait "pour une période transitoire" devenir un protectorat international garanti par une présence militaire internationale sous les auspices de l'OTAN, avec une présence civile internationale composée de l'Union européenne, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. M. Meidani a également évoqué un statut de "protectorat de l'Union européenne", qui pourrait être une solution provisoire tant pour le Kosovo que pour le Monténégro, dans le cadre de nouveaux arrangements économiques et de sécurité pris à l'échelon régional pour faciliter le redressement, une fois la guerre terminée, et a exclu tout partage du Kosovo en affirmant que la première victime en serait l'ex-République yougoslave de Macédoine.

La question d'un désaccord entre les forces politiques du Kosovo a pris une visibilité accrue à la suite d'une visite à Tirana, les 17 et 18 avril, de M. Bukoshi, qui s'est présenté comme étant le chef du gouvernement en exil légitime — affirmation qu'a rejetée le Gouvernement à Tirana. Le Ministre des affaires étrangères, M. Milo, a réagi en demandant à toutes les factions politiques de s'unir et d'oublier leurs "prétentions et querelles", en soulignant que le Gouvernement provisoire de M. Thaci était le produit de Rambouillet, accepté, comme tel, par la communauté internationale. Dans des déclarations ultérieures, le Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement, M. Godo, a adopté une approche plus conciliatrice et a fait appel à toutes les factions du Kosovo pour qu'elles constituent une plate-forme commune. Le 29 avril, M. Milo a annoncé que le Gouvernement inviterait à Tirana leurs représentants "à Pristina, Skopje et Bonn" pour coordonner les stratégies.

Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il y avait à la mi-mai dans l'ex-République yougoslave de Macédoine plus de 240 000 réfugiés du Kosovo dont la moitié logeaient dans des familles et les autres dans des centres de transit, des collectivités des zones frontalières ou ailleurs dans le pays. La plupart des réfugiés arrivaient par le poste frontière de Blace, mais nombre d'entre eux continuaient à traverser la frontière illégalement en passant par les montagnes pour atteindre les villages proches de la frontière au nord de Skopje.

Les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont annoncé le 5 mai 1999 qu'en raison de la situation alarmante des réfugiés dans le pays et du nombre croissant des arrivées à la frontière, elles ne pourraient autoriser l'entrée de réfugiés supplémentaires qu'en nombre équivalent à celui des réfugiés évacués vers des pays tiers. Elles ont aussi exprimé leur déception devant la lenteur des évacuations humanitaires par avion à destination de pays tiers.

S'agissant de la sécurité, la découverte de cachettes d'armes de l'ALK dans les zones frontalières et d'une base d'opérations qu'on pense être une base de l'ALK dans une mine abandonnée ont amené certains à craindre que l'ALK n'opère

en toute liberté dans le pays. M. Arben Xhaferi, Président du Parti démocratique des Albanais de souche, le partenaire de la Coalition qui représente les Albanais de souche, tout en confirmant l'existence de membres de l'ALK dans le pays, a dit que la décision politique avait été prise que l'ALK ne fasse rien qui puisse déstabiliser le pays.

Le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine et les membres du Gouvernement ont réitéré la position selon laquelle aucune activité militaire hostile contre des pays voisins ne serait autorisée à partir du territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Dans la région croate du Danube, il n'y a pas eu de changements notables en ce qui concerne la sécurité pendant la période considérée. Le groupe de contrôleurs de la police de la Mission de l'OSCE indique qu'aucun incident notable pouvant raisonnablement être attribué aux événements qui se produisent en République fédérale de Yougoslavie n'a été enregistré dans la région. Néanmoins, parmi les Serbes et les Hongrois de la région du Danube, il y a eu localement une aggravation du sentiment d'insécurité et d'isolement dû à l'intensification des frappes aériennes contre des cibles de la région voisine de Voïvodine et aux dégâts causés à trois des quatre ponts reliant la Croatie à la Voïvodine, qui ont dû être fermés. Qui plus est, une série de mesures prises récemment par les autorités croates dans la région du Danube, qui n'ont apparemment aucun rapport avec le conflit en République fédérale de Yougoslavie mais coïncident avec celui-ci, ont pour effet d'exacerber ce sentiment. Ces événements récents ont contribué à un déclin de la confiance de la communauté serbe quant à la détermination des autorités à intégrer complètement leur communauté à la Croatie. Le Conseil national serbe a exprimé publiquement sa préoccupation à cet égard lors d'une conférence de presse tenue à Zagreb le 22 avril.

Le Gouvernement croate a annoncé qu'il accepterait 5 000 réfugiés du Kosovo en sus des Albanais du Kosovo qui se trouvent déjà en Croatie, dans le cadre du Programme d'évacuation humanitaire géré par le HCR et conformément aux normes humanitaires internationales. Il a aussi réaffirmé qu'il était déterminé à remplir ses obligations au regard de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et autres instruments internationaux pertinents et qu'il élaborait des procédures pour l'accueil des minorités ethniques de Serbie qui demandent protection en Croatie, qu'il consentirait à l'unification des familles déplacées du Kosovo ayant des parents en Croatie et qu'il régulariserait la situation des Albanais du Kosovo qui se trouvent déjà en Croatie.

II. ACTIVITÉS DE L'OSCE

Activités du Président en exercice et du Conseil permanent

Le Président en exercice de l'OSCE, M. Knut Vollebaek, a fait une déclaration au Conseil permanent le 28 avril, à la suite d'une réunion de la Troïka ministérielle de l'OSCE tenue à Vienne le même jour. Il a fait observer que la situation au Kosovo s'était fortement détériorée et a souligné qu'il était urgent de parvenir à une solution rapidement si l'on voulait éviter que cette détérioration s'étende à toute la région. Soulignant qu'une approche régionale était la clef du problème, il s'est félicité de l'initiative prise par

la présidence de l'Union européenne d'élaborer une stratégie de stabilisation régionale. Il a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer considérablement les moyens dont dispose l'OSCE pour appuyer les opérations sur le terrain et a demandé que soient renforcées les structures opérationnelles de l'Organisation.

Le Président en exercice s'est rendu le 4 mai à New York, où il a eu des consultations avec le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, ainsi qu'avec l'Envoyé spécial de la Fédération de Russie, M. Chernomyrdin, concernant le Kosovo. Le 6 mai, le Président en exercice a déclaré que la présidence examinait la question du rôle de l'OSCE dans le cadre du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est qu'élaborait l'Union européenne. La présidence s'est tenue en contact étroit avec la présidence allemande de l'Union européenne à cet égard. La présidence a aussi eu des consultations avec l'ONU au sujet de l'application d'un règlement politique pour le Kosovo, dans lequel l'OSCE jouerait un rôle clef en ce qui concerne l'édification de la société civile, y compris le renforcement institutionnel et le développement de la démocratie ainsi que les préparatifs et la supervision d'élections.

Plusieurs directeurs adjoints de la Mission de vérification au Kosovo ont fait des déclarations au Conseil permanent ou au "Watch Group" à Vienne, concernant leur départ. Ils ont tous apporté une contribution très utile et très constructive aux travaux de planification en cours en vue d'une nouvelle mission de l'OSCE au Kosovo.

Le 12 mai, le Haut Commissaire aux minorités nationales, M. Max van der Stoel, a alerté le Conseil permanent concernant la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le représentant chargé des questions ayant trait à la liberté des médias a donné des informations au Conseil concernant une visite qu'il venait de faire dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Opérations de la Mission de vérification au Kosovo

La Mission continue à s'occuper de la planification et des préparatifs d'une nouvelle mission de l'OSCE qui serait redéployée au Kosovo. En outre, elle continue à apporter sa contribution aux efforts humanitaires faits par le HCR en faveur des réfugiés albanais du Kosovo. Pendant une grande partie de la période considérée, elle a aidé le HCR à gérer le centre de coordination du HCR situé au quartier général du HCR à Skopje. D'autres personnels se sont occupés de la surveillance des trois points de passage de la frontière entre le Kosovo et la Macédoine dans la République fédérale de Yougoslavie. Une aide a également été apportée pour la gestion des installations de Stenkovec destinées aux réfugiés.

L'équipe spéciale de la Mission en Albanie poursuit ses efforts dans l'ensemble du pays et elle est présente dans les 12 préfectures (municipalités). Chaque préfecture connaissant des difficultés et des problèmes différents, elle peut alerter les institutions spécialisées en précisant leurs besoins et leurs préoccupations. Elle apporte en outre un appui logistique et administratif au HCR.

À la suite d’une évaluation des responsabilités actuellement confiées à la Mission, le Président en exercice de l’OSCE a décidé de réduire progressivement l’assistance apportée pour la gestion des camps de réfugiés, ce qui aiderait la Mission à réduire ses effectifs en ce qui concerne le personnel international; ceux-ci comptent au total 327 personnes à l’heure actuelle et seraient ainsi ramenés à environ 250 personnes. (Ce chiffre comprend l’ossature de la Mission ainsi que les équipes chargées des questions humanitaires en Albanie et en Macédoine.)